



BIENVEILLANCE, ENGAGEMENT, COLLABORATION

Je rayonne, tu rayonnes, nous rayonnons
S'épanouir et grandir dans un milieu UNI

À conserver !

Informations et règles de vie

2026-2027



COORDONNÉES DE L'ÉCOLE

École Plein-Soleil
9 rue Genest
Lévis, Qc
G6J 1P5
418-834-2483 plein-soleil@cssdn.gouv.qc.ca

Site internet : <https://cssdn.gouv.qc.ca/pleinsoleil/>
Service de garde :
418-834-2483 poste 11140 service-garde.plein-soleil@cssdn.gouv.qc.ca

PERSONNEL DE L'ÉCOLE

Directrice : Mme Geneviève Hébert Secrétaire : Mme Claudie Vachon

Responsable du service de garde : Mme Sophie Harvey

Orthopédagogue : Mme Geneviève Lachance

Enseignante de musique : Mme Jessica Rhéaume et _____

Enseignants éducation physique : Mme Julie Ménard et _____

Enseignant (e) d'anglais : _____

Orthophoniste réseau : Mme Renée Lessard

Ergothérapeute réseau : Mme Justine Poulin

Éducatrices spécialisées : _____

Psychoéducateur (trice) : _____

Psychologue du réseau : Mme Angie Bouchard

MISSION :

Je rayonne, tu rayonnes, nous rayonnons par nos gestes, nos paroles et notre réussite.

VISION :

S'épanouir et grandir dans un milieu UNI

Valeurs :

Bienveillance : Je prends soin des autres. Je comprends la différence de mes pairs et j'agis de façon à ce qu'ils se sentent bien et heureux.

Engagement : Je suis l'acteur principal de ma réussite. Je m'active, je fais des efforts et je suis capable de demander de l'aide pour atteindre mes objectifs.

Collaboration : Je participe activement au travail d'équipe en misant sur les forces de chacun dans le but de réaliser un projet commun.

HORAIRE DES COURS

1^{re} à 5^e année : 7h45 à 11h10

12h35 à 15h

Préscolaire : 7h45 à 11h02

12h35 à 14h00

La cloche sonne 5 minutes avant le début des cours :

le matin à 7 h 40, le midi à 12 h 30.

Les élèves non-inscrits au service de garde ne doivent pas se présenter sur la cour avant 7 h 30 et 12 h 25.

***La cloche sonne à 7h40 le matin et les élèves entrent dans l'école à 7h40. Votre enfant doit donc être arrivée dans la cour à 7h40.**

PONCTUALITÉ

Afin de maintenir un climat propice aux apprentissages et de maximiser les conditions gagnantes à offrir à tous nos élèves, nous sollicitons votre collaboration pour vous assurer que votre enfant arrive à l'heure le matin.

Quand **UN** élève est en retard, c'est **TOUTE** la classe que ça dérange...



DÉPART DES ÉLÈVES EN COURS DE JOURNÉE

Si votre enfant doit quitter l'école en cours de journée pour des rendez-vous ou activités, merci **de respecter les heures de classe et de venir chercher votre enfant seulement** lors des récréations (9h45 à 10h10 et de 13h35 à 14h), durant l'heure du dîner ou à la fin des classes à 14h pour le préscolaire et à 15h pour le primaire et ce, **afin de ne pas perturber le déroulement des cours et maximiser un climat propice aux apprentissages de tous nos élèves.**

ABSENCES POUR VOYAGES OU ACTIVITÉS SPORTIVES

Si vous faites le choix de partir en vacances avec votre enfant ou de l'autoriser à pratiquer une activité sur le temps de classe, veuillez noter que nous ne pouvons pas nous engager à vous remettre à l'avance le travail qui sera fait en classe lors de l'absence. Il est de votre responsabilité de vous informer au retour du travail à reprendre à la maison. L'enseignement dispensé en classe, les travaux d'équipe, les discussions ainsi que les activités de manipulations et projets qui permettent à votre enfant de construire ses connaissances et acquérir ses compétences ne pourront pas être repris. Il n'y aura pas d'enseignement en ligne offert pour des élèves qui devraient s'absenter pour un voyage ou qui seraient en confinement suite à un retour de voyage.

OBJETS PERSONNELS

Les objets personnels sont interdits à l'école (objets électroniques, MP3, Ipads, cartes d'échanges, cellulaires, petites voitures, montre intelligente...) sauf pour des activités autorisées. Nous ne sommes pas responsables des pertes ou des bris. Ces objets ne sont pas requis pour les activités pédagogiques. Merci de veiller à ce que votre enfant laisse ces objets à la maison. Les objets personnels interdits pourraient être confisqués.

TENUE VESTIMENTAIRE

Nous demandons votre collaboration pour que vos enfants soient bien chaussés. Les sandales de plage, qui n'ont pas de courroie au talon pour rester bien en place, ne sont pas recommandées. Elles ne protègent pas bien les pieds et les enfants les perdent en courant. De plus, nous vous demandons que vos enfants soient habillés correctement pour venir à l'école qui est leur lieu de travail. Tout vêtement qui s'apparente plus à une tenue de plage (short très court, chandail « bedaine », bretelles spaghetti, etc.) n'est pas convenable pour venir travailler à l'école. Par contre, on convient que lors de journées chaudes, on s'habille plus légèrement, mais avec un souci de bon goût et de respect de soi. Les objets ou vêtements avec des messages ou images de violence ou de vulgarité ne sont pas autorisés. Merci d'identifier tous les vêtements et objets de vos enfants (manteau, bottes, sacs, boîtes à lunch...).

QUAND IL FAIT BEAU ET CHAUD

Il est de la responsabilité du parent que l'enfant arrive à l'école avec déjà de la crème solaire sur son corps. Des rappels seront faits aux élèves pour appliquer de la crème le midi. Merci de vous assurer que votre enfant a de la crème (merci de l'identifier) dans son sac. La crème en aérosol n'est pas permise. Merci de vous assurer que votre enfant est capable de se mettre de la crème. Le personnel de l'école pourra aider au besoin mais nous ne pouvons pas appliquer la crème à tous nos élèves. Merci de prévoir également : chapeau ou casquette et gourde d'eau.

ACCUEIL DES PARENTS ET VISITEURS

Parents et visiteurs sont priés de se présenter au secrétariat ou au poste d'accueil du service de garde. Pour des raisons de sécurité, il est interdit pour tout visiteur de circuler dans l'école sans autorisation.

SURVEILLANCE

Une surveillance est assurée sur la cour **10 minutes** avant l'entrée des élèves le matin et le midi. Nous prions les parents de voir à ce que leur enfant (non inscrit au service de garde) ne se présente pas sur le terrain de l'école avant ces heures, car **il n'y a aucune surveillance**.

SERVICE DE GARDE

Le service de garde ouvre à 7h et ferme à 18h.

APPLICATION MOBILE CLIC ÉCOLE

Les écoles du CSSDN ont accès à l'application mobile *Clic école*. Cette application, élaborée expressément pour vous permettre de faire le suivi scolaire de votre enfant tout au long de l'année à partir de votre téléphone mobile, vous offrira un environnement sécuritaire et intuitif. Cette application remplace l'application mParents.

Cette application permet de :

- consulter le calendrier scolaire
- informer l'école d'une absence à venir ou consulter l'historique des absences ou retards de votre enfant;
- consulter les bulletins, feuillets fiscaux et états de comptes.

Veuillez noter que **PLEIN SOLEIL N'UTILISERA PAS LA MESSAGERIE INSTANTANÉE.**

Par conséquent, nous privilégions le maintien de nos bonnes habitudes de communications via les canaux que vous maîtrisez déjà parfaitement :

- Le courriel : Canal de communication principal pour les suivis réguliers, les questions et les demandes de rencontre.
- Le téléphone : À privilégier pour toute situation urgente nécessitant une intervention immédiate.

Absences du SERVICE DE GARDE :

Tous les ajouts de périodes et les absences doivent se faire par téléphone et non par courriel. Vous devez aviser la responsable en **laissant un message sur la boîte vocale au plus tard 7h45** au 834-2483 poste 11140.

Si votre enfant **s'absente pour la journée complète de l'école** et que vous avez déjà motivé son absence **via Clic école**, nul besoin de laisser un message téléphonique au service de garde.

Absences de l'ÉCOLE :

Pour la sécurité de votre enfant, s'il est absent de l'école, il est de **votre responsabilité** d'aviser le secrétariat **via Clic école au plus tard 7h45.**

COLLATIONS

La qualité des collations des élèves est importante pour leur santé et aussi pour leur fournir l'énergie dont ils ont besoin. Nous avons besoin de votre collaboration pour envoyer à l'école des collations santé qui ont une bonne valeur nutritive. Les aliments apportés à l'école ne doivent pas contenir de noix et d'arachides. Ces produits ne sont pas autorisés : chips, bonbons, gommages, chocolat, beignes, barres de chocolat, jujubes ...

La collation est généralement prise autour de 9h.

La collation n'est pas un repas.

A privilégier pour la collation : fruits et légumes, produits laitiers.

Les collations

La collation est nécessaire chez l'enfant, car elle permet de compléter les repas. Il faut garder en tête que la collation doit fournir de l'énergie et être nutritive sans couper l'appétit pour le repas suivant.

Plein d'idées nutritives! https://guide-alimentaire.canada.ca/fr/	
 Fruits et légumes	-Fruits frais -Fruits séchés -Compote de fruits sans sucre -Jus de fruits -Légumes -Jus de légumes
 Aliments protéinés	-Fromage (en cube, en grain, en tranche, à effiloche...) -Lait -Yogourt -Yogourt à boire -Fromage frais de type Minigo -Boisson de soya -Pois chiches rôtis -Trempette d'houmous
 *Produits céréaliers	-Craquelins à grains entiers -Pita, muffin anglais, pain de blé, galette de riz (accompagné d'houmous ou de fromage...) -Muffin nutritif fait maison -Barre tendre (non enrobée de chocolat)

***Attention!** En raison des cas d'allergies, toutes les collations doivent répondre au critère : SANS NOIX, SANS ARACHIDE (AVEC LE LOGO).

JUILLET 2026						
D	L	M	M	J	V	S
			1	2	3	4
5	6	7	8	9	10	11
12	13	14	15	16	17	18
19	20	21	22	23	24	25
26	27	28	29	30	31	

AOÛT 2026						
D	L	M	M	J	V	S
						1
2	3	4	5	6	7	8
9	10	11	12	13	14	15
16	17	18	19	20	21	22
23	24	25	26	27	28	29
30	31					

SEPTEMBRE 2026						
D	L	M	M	J	V	S
		1	2	3	4	5
6	7	8	9	10	11	12
13	14	15	16	17	18	19
20	21	22	23	24	25	26
27	28	29	30			

OCTOBRE 2026						
D	L	M	M	J	V	S
				1	2	3
4	5	6	7	8	9	10
11	12	13	14	15	16	17
18	19	20	21	22	23	24
25	26	27	28	29	30	31

NOVEMBRE 2026						
D	L	M	M	J	V	S
1	2	3	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28
29	30					

DÉCEMBRE 2026						
D	L	M	M	J	V	S
		1	2	3	4	5
6	7	8	9	10	11	12
13	14	15	16	17	18	19
20	21	22	23	24	25	26
27	28	29	30	31		

JANVIER 2027						
D	L	M	M	J	V	S
					1	2
3	4	5	6	7	8	9
10	11	12	13	14	15	16
17	18	19	20	21	22	23
24	25	26	27	28	29	30
31						

FÉVRIER 2027						
D	L	M	M	J	V	S
	1	2	3	4	5	6
7	8	9	10	11	12	13
14	15	16	17	18	19	20
21	22	23	24	25	26	27
28						

MARS 2027						
D	L	M	M	J	V	S
	1	2	3	4	5	6
7	8	9	10	11	12	13
14	15	16	17	18	19	20
21	22	23	24	25	26	27
28	29	30	31			

AVRIL 2027						
D	L	M	M	J	V	S
				1	2	3
4	5	6	7	8	9	10
11	12	13	14	15	16	17
18	19	20	21	22	23	24
25	26	27	28	29	30	

MAI 2027						
D	L	M	M	J	V	S
						1
2	3	4	5	6	7	8
9	10	11	12	13	14	15
16	17	18	19	20	21	22
23	24	25	26	27	28	29
30	31					

JUIN 2027						
D	L	M	M	J	V	S
		1	2	3	4	5
6	7	8	9	10	11	12
13	14	15	16	17	18	19
20	21	22	23	24	25	26
27	28	29	30			

 Pédagogiques normales

 3 journées pédagogiques pour cas de force majeure

Si les écoles devaient être fermées pour cas de force majeure, les journées pédagogiques prévues à cette fin seraient annulées dans l'ordre suivant : 5 février, 9 avril et 4 juin 2027

 Congé pour les élèves et le personnel enseignant

Début des cours pour les élèves : 26 août 2026
Fin des cours pour les élèves : 21 juin 2027

180 jours d'enseignement

Version officielle



FERMETURE DES ÉTABLISSEMENTS

Lors de fermetures des établissements en raison de tempêtes de neige, de verglas ou d'intempéries majeures, nous avisons les parents, les élèves et la population par divers moyens, et ce, **à compter de 5 h 45 le matin.**

Pour vous informer le plus rapidement possible, **nous envoyons un message courriel** à tous les parents et élèves adultes ainsi qu'à tous les médias.

Nous publions l'information sur les sites **cssdn.gouv.qc.ca**, **taformation.ca** ainsi que sur **la page Facebook du CSSDN (CSSNavigateurs).**

TEMPÊTE : PROCÉDURE LORS DE FERMETURES DES ÉTABLISSEMENTS

LE MATIN

- 1 Nous diffusons l'information attendue à compter de **5 h 45**.
- 2 Toutefois, si l'école de votre enfant demeure ouverte et que vous êtes en désaccord avec cette décision, vous pouvez toujours décider de garder votre enfant à la maison.

PENDANT LA JOURNÉE

- 1 Si la tempête s'élève ou s'intensifie durant la journée et qu'il y a lieu de retourner les élèves à la maison avant la fin des cours, la Direction générale synchronise les sorties avec les Services du transport scolaire du CSSDN et elle informe la direction de l'établissement.
C'est toujours la sécurité des élèves qui prime dans les décisions à prendre et les gestes à poser en de telles circonstances.
- 2 Les parents absents de la maison doivent avoir prévu le lieu où leurs enfants devront se diriger advenant un retour prématuré de l'école pour raison de tempête.
Un enfant bien informé n'aura pas tendance à paniquer.



NOTES

- Si votre enfant fréquente un de nos services de garde en milieu scolaire, veuillez vous conformer aux directives émises par le service de garde concerné.
- Au début de chaque année scolaire, la direction de l'école établit un plan d'action pour les cas où les élèves devraient demeurer à l'école.
- Étant donné l'étendue de notre territoire, les conditions climatiques peuvent varier considérablement d'une municipalité à l'autre; si la situation l'exige, seuls les établissements concernés pourraient devoir être fermés.

IMPRÉVU : NOUS DEVONS FERMER VOTRE ÉTABLISSEMENT

Le mauvais temps n'est pas la seule raison qui peut nous amener à fermer une école. Ces exemples peuvent nous forcer à devoir retourner votre enfant à la maison :

- une panne électrique prolongée;
- un bris d'aqueduc majeur;
- un dégât d'eau.

L'école prend toujours tous les moyens à sa disposition pour assurer la sécurité de ses élèves. Cependant, votre collaboration demeure indispensable pour assurer le retour à la maison de votre enfant.

Nous comptons sur vous pour bien l'aviser du lieu où il devra se rendre advenant un tel événement.

Soyez assurés que l'information est diffusée sur **les sites Web du CSSDN** (**cssdn.gouv.qc.ca**, **taformation.ca**).

Centre
de services scolaire
des Navigateurs

Québec



VOUS AVEZ DES QUESTIONS, DES COMMENTAIRES OU DES INSATISFACTIONS ?

NOUS SOMMES À VOTRE ÉCOUTE !

Chaque demande trouve une oreille attentive au Centre de services scolaire des Navigateurs (CSSDN). Cette section a spécialement été conçue pour que vos demandes d'information soient acheminées aux personnes en mesure d'en assurer un suivi rapide et efficace.

VOTRE DEMANDE CONCERNE UNE SITUATION OU UN ÉVÉNEMENT SURVENU :

• DANS LA CLASSE DE VOTRE ENFANT ?

Communiquez avec l'enseignant titulaire ou le tuteur de votre enfant. Si vous ne disposez pas de ses coordonnées, téléphonez au secrétariat de l'école ou du centre de formation.

• AU SERVICE DE GARDE ?

Entrez en contact avec la personne responsable du service de garde de votre école.

• DANS L'ÉCOLE OU LE CENTRE DE FORMATION ?

Adressez-vous à la direction concernée.

Vous devez avoir informé la direction de la problématique avant de communiquer avec le service concerné (voir ci-dessous) du CSSDN.

VOTRE DEMANDE CONCERNE LE CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DES NAVIGATEURS ?

Composez, selon votre secteur, l'un ou l'autre des numéros suivants et le poste associé au service concerné (ces numéros de poste à cinq chiffres sont précisés ci-dessous) :

LÉVIS : 418 839-0500

SAINT-AGAPIT : 418 888-0500

SAINTE-CROIX : 418 796-0500

SERVICE À LA CLIENTÈLE ET TRAITEMENT DES PLAINTES

• Pour les renseignements généraux : poste 55500.

POUR LE TRANSPORT SCOLAIRE

- Adressez-vous aux Services du transport au **poste 52101**.
- Pour dénoncer une situation problématique de manière **anonyme et confidentielle** (vapotage, drogue, intimidation, etc.) :
 - **poste 27739 (ASSEZ)**
 - **418 888-0500 (sans frais Lotbinière) poste 27739 (ASSEZ)**

POUR LE COMPTE DE TAXES SCOLAIRES

Communiquez avec les Services des ressources financières au **poste 57101**.

POUR UNE SITUATION DE VIOLENCE OU D'INTIMIDATION

Communiquez avec la direction de l'établissement.

Pour ces situations, vous pouvez aussi être assisté par la personne chargée d'assister les parents en appelant le **poste 52011** ou en écrivant à l'adresse **intimidation@cssdn.gouv.qc.ca**.

POUR LES SERVICES ÉDUCATIFS ET AUTRES

Pour toute information concernant :

- **l'adaptation scolaire et les services complémentaires**, M^{me} Véronique Lessard **poste 52003**;
- **un changement ou un transfert d'école**, M. François-Michel Bonneau-Leclerc **poste 52007**;
- **les cours d'été** coursdete@cssdn.gouv.qc.ca **poste 52018**;
- **le camp d'été en anglais** se@cssdn.gouv.qc.ca **poste 52001**;
- **les Services d'accueil, de référence, de conseil et d'accompagnement (SARCA)** M^{me} Sonia Bourget **418 838-3398**.

VOUS N'ÊTES PAS SATISFAIT DU TRAITEMENT DE VOTRE PLAINTE ?

- Après avoir communiqué avec la personne visée, la direction et le service concerné, contactez le Secrétariat général au **poste 55015** ou par courriel à l'adresse suivante: **sg@cssdn.gouv.qc.ca**
- Pour le protecteur régional de l'élève, communiquez avec la personne responsable :
 - Par téléphone ou message texte : **1 833 420-5233**
 - Par courriel : **plaintes-pne@pne.gouv.qc.ca**
 - Pour information : **cssdn.gouv.qc.ca/le-cssdn/droits-des-eleves-et-des-familles/**



Centre
de services scolaire
des Navigateurs

Québec



CHARTRE NUMÉRIQUE CSSDN

CITOYENNETÉ NUMÉRIQUE



J'utilise un langage respectueux et bienveillant dans mes communications.



Je prends ou diffuse des photos, vidéos ou enregistrements sonores uniquement avec le consentement des personnes concernées.

RESPONSABILITÉ



Je conserve les paramètres de configuration existants.



J'utilise l'appareil qui m'est prêté par le CSSDN pour des tâches **pédagogiques**.

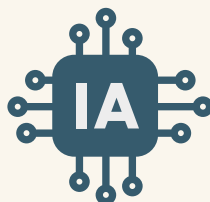


Je prends soin du matériel informatique qui m'est prêté.

INTÉGRITÉ INTELLECTUELLE



Je vérifie mes sources et **respecte les droits d'auteur**.



Je demeure le **pilote de mes apprentissages** et l'intelligence artificielle ne doit pas remplacer mes efforts et mon esprit critique.

Civilité au primaire

Le développement et le maintien d'un bon climat d'apprentissage sont une responsabilité partagée. Chacun doit y contribuer à sa façon, en fonction de son rôle au sein de l'organisation, afin que soient respectés tous les comportements favorisant les relations interpersonnelles polies, respectueuses, harmonieuses et productives.

Rôles et responsabilités

Il est du devoir de chacun dans le milieu de travail et scolaire :

- de faire preuve de civilité avec autrui en intégrant dans ses relations le respect, la collaboration, la politesse, la courtoisie, l'intégrité et le savoir-vivre;
- de porter un regard critique sur son propre comportement et son impact sur les autres afin d'y apporter les correctifs nécessaires si requis;
- de reconnaître qu'il lui revient d'initier des actions pour corriger une situation qui lui crée de l'inconfort;
- d'exprimer clairement ses limites dans le respect en s'appuyant sur les faits reprochés;
- d'intervenir le plus rapidement possible afin d'éviter que la situation ne s'envenime;
- de demander l'appui de son supérieur, d'une personne en autorité, d'un collègue ou du responsable de la politique, s'il ne se sent pas capable d'intervenir seul par rapport à la situation qui lui crée de l'inconfort;
- d'intervenir lorsqu'il est témoin d'un geste d'incivilité.



Habiletés et comportements attendus



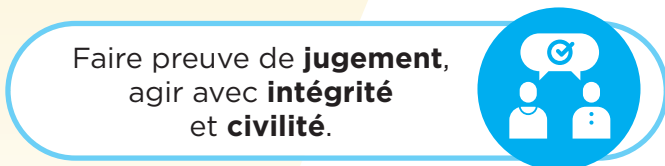
Faire preuve d'**empathie**, d'ouverture et d'écoute face aux autres.



Favoriser la **confiance** et le **soutien** à l'égard des autres.



Agir et communiquer avec **respect**, **délicatesse**, **tact** et **diplomatie**.



Faire preuve de **jugement**, agir avec **intégrité** et **civilité**.



Entrer en contact de façon **courtoise** et entretenir de **bonnes relations**.



Collaborer adéquatement avec les collègues et son environnement.

Centre
de services scolaire
des Navigateurs

Québec



Notre engagement pour un climat positif qui favorise la sécurité et le bien-être de tous

Le Centre de services scolaire des Navigateurs (CSSDN) s'engage à assurer un environnement positif, sécuritaire, agréable et accueillant pour tous afin de favoriser le plein épanouissement des élèves, des jeunes, des adultes et du personnel.

La violence et l'intimidation de tout genre sont inacceptables. Elles ne sont pas tolérées ni dans les établissements et leur environnement immédiat ni dans le transport scolaire ni par le biais de l'électronique.

Chacun a le droit d'être protégé et a le devoir de protéger les autres.

Tout incident doit être signalé sans délai et tout signalement sera traité avec diligence puis fera l'objet d'un suivi.

Le CSSDN s'engage aussi, dans une vision inclusive et restaurative, à chercher à comprendre et à répondre, dans la mesure du possible, aux besoins de tous les élèves impliqués dans une situation de violence, y compris les témoins.

Des définitions pour une vision commune

Violence : Toute manifestation de force de forme verbale, écrite, physique, psychologique ou sexuelle exercée intentionnellement contre une personne, ayant comme effet d'engendrer des sentiments de détresse, de la léser, de la blesser ou de l'opprimer en s'attaquant à son intégrité, à son bien-être psychologique ou physique, à ses droits ou à ses biens.

Violence à caractère sexuel : Toute forme de violence commise par le biais de pratiques sexuelles ou en ciblant la sexualité, dont l'agression sexuelle. Cette notion s'entend également de toute autre inconduite qui se manifeste notamment par des gestes, paroles, comportements ou attitudes à connotation sexuelle non désirés, incluant celle relative aux diversités sexuelles ou de genre, exprimés directement ou indirectement, y compris par un moyen technologique.

Intimidation : « Tout comportement, parole, acte, geste, délibéré ou non à **caractère répétitif**, exprimés **directement ou indirectement**, y compris dans le cyberspace, dans un contexte caractérisé par **l'inégalité des rapports de forces** entre les personnes concernées, ayant pour effet d'engendrer des **sentiments de détresse** et de léser, blesser, opprimer, ostraciser. » (LIP, Art. 13, 2012.)

Intervenir pour assurer la protection des élèves

1. Agir avant les événements

De la formation et de l'information sont offertes aux élèves, au personnel et aux parents sur les actions à poser en situation de violence et d'intimidation. Des moyens confidentiels sont mis à la disposition de tous pour dénoncer ces incidents.

2. Agir au moment des événements

Aussitôt observés ou signalés, les actes d'intimidation ou de violence sont arrêtés et évalués. Des mesures de protection et de soutien sont mises en place afin de prévenir la répétition de ces gestes. Les signalements sont traités de façon confidentielle.

Si la sécurité de l'élève est menacée ou s'il est victime d'un acte criminel, l'école communiquera avec les services de la sécurité publique.

Les parents des élèves concernés sont informés de la situation et invités à participer activement à la recherche de solutions. L'auteur des gestes reprochés et ses parents devront prendre des engagements pour s'assurer que la situation cesse.

Les élèves impliqués seront invités à s'engager dans une démarche réparatrice.

3. Agir après les événements

Toute situation bénéficie d'un suivi afin de s'assurer que les actes aient pris fin et que les élèves retrouvent leur sentiment de sécurité. Les personnes concernées sont informées de l'évolution de la situation.

Centre
de services scolaire
des Navigateurs

Québec



Tu vis une situation
problématique à l'école?

Protecteur national
de l'élève

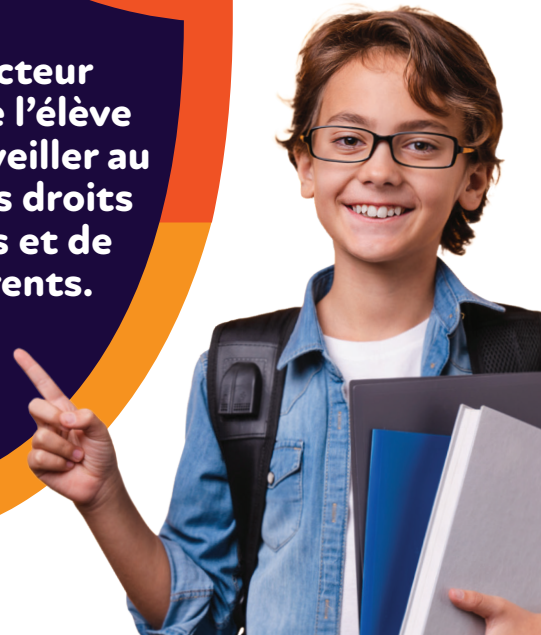
Québec



Tu vis une situation de violence à
caractère sexuel?



Le Protecteur
national de l'élève
est là pour veiller au
respect des droits
des élèves et de
leurs parents.



Pour porter plainte, faire
un signalement ou pour
toute autre question :

- quebec.ca/droits-eleve
- téléphone/texto
1-833-420-5233
- plaintes-pne@pne.gouv.qc.ca



COMMENT PORTER PLAINTÉ?

Si toi ou tes parents n'êtes pas
satisfaits des services scolaires :

- 1 Parles-en à la personne concernée
ou à son patron
- 2 Contacte le responsable
du traitement des plaintes
- 3 Communique avec ton protecteur
régional de l'élève

Violence à caractère sexuel

Tu peux porter plainte directement au
protecteur régional de l'élève si tu le
souhaites. De plus, toute autre personne
peut faire un signalement directement au
protecteur régional de l'élève.

Règles de vie

Bienveillance : Je prends soin des autres. Je comprends la différence de mes pairs et j'agis de façon à ce qu'ils se sentent bien et heureux.

Engagement : Je suis l'acteur principal de ma réussite. Je m'active, je fournis des efforts et je suis capable de demander de l'aide pour atteindre mes objectifs.

Collaboration : Je participe activement au travail d'équipe en misant sur les forces de chacun dans le but de réaliser un projet commun.

RÈGLES	RAISONS	COMPORTEMENTS ATTENDUS
J'adopte un comportement respectueux envers tous.	✓ Pour être reconnu positivement par les autres. ✓ Pour maintenir un milieu de vie harmonieux.	✓ Je communique positivement. ✓ Je règle mes conflits de façon pacifique, j'utilise le signet. ✓ J'accepte les différences et j'inclus les autres. ✓ Je me déplace en silence pendant les heures de classe. ✓ Je suis poli(e).
J'adopte un comportement sécuritaire.	✓ Pour assurer ma sécurité et celle des autres.	✓ J'agis et je joue de façon sécuritaire. ✓ Je suis calme dans les rangs et je marche lors de mes déplacements. ✓ Je respecte les règles de fonctionnement de la cour d'école.
Je garde propre et en bon état les lieux et le matériel.	✓ Pour que tous les élèves aient du matériel en bon état. ✓ Pour que tous les élèves vivent dans un lieu propre.	✓ Je garde en bon état mon matériel et celui qui m'est prêté. ✓ Je range le matériel utilisé. ✓ J'utilise les poubelles pour jeter les déchets. ✓ Je porte des chaussures différentes pour l'intérieur et l'extérieur. ✓ Je prends soin des installations extérieures. ✓ Je prends soin de la nature.
Je fais les travaux demandés et je les remets à temps.	✓ Pour mieux réussir dans mes apprentissages.	✓ Je me mets au travail au bon moment. ✓ Je remets des travaux de qualité.
Je refuse de participer à toute forme de violence et d'intimidation.	✓ Pour vivre dans un milieu sain et sécuritaire. ✓ Pour développer un savoir-être.	✓ Je cherche à vivre des relations pacifiques et sans rapport de force. ✓ Je dénonce toute forme de violence.

Trois façons possibles de réagir comme parent lors de la réception d'un avis de manquement

Le parent qui surprotège son enfant	Le parent qui ne s'implique pas	Le parent qui accompagne son enfant
Sa réaction: ✓ C'est injuste. ✓ On ne l'aime pas. ✓ C'est une victime. ✓ C'est toujours de sa faute. ✓ Mon enfant est correct, ce sont les autres qui le provoquent. ✓ On n'a pas de problème à la maison.	Sa réaction: ✓ Le parent laisse l'enfant seul avec le problème. ✓ Il n'y accorde pas d'importance (pas de temps et d'écoute). ✓ C'est le problème de l'école, j'en ai assez à m'occuper.	Sa réaction: ✓ Mon enfant a fait une erreur et il peut la réparer. ✓ C'est avant tout son problème. ✓ Il reconnaît les sentiments de l'autre. ✓ Il n'approuve pas le moyen qu'a utilisé le jeune pour régler son problème. ✓ Il l'aide à trouver des solutions plus acceptables et plus efficaces. ✓ Prend le temps de vérifier la version de son enfant et de l'école.
Conséquences: ✓ L'enfant est déresponsabilisé face à son comportement. ✓ Ça n'encourage pas l'enfant à s'améliorer,	Conséquences: ✓ L'enfant ne sait pas quoi penser face au problème et quoi faire pour trouver une solution. ✓ Ça n'encourage pas l'enfant à s'améliorer,	Conséquences: ✓ L'enfant chemine dans le respect des règles en apprenant de sa propre expérience. ✓ Il saura mieux comment agir dans l'avenir.

Prévention de la violence verbale

Une des missions de l'école québécoise est le soutien à la socialisation et l'établissement d'un climat bienveillant afin de favoriser la réussite éducative et sociale des élèves.

Au cours des derniers mois, ici comme ailleurs, une augmentation des menaces verbales (incluant des menaces de mort) a été observée entre élèves et à l'égard du personnel. Cette situation touche autant les élèves plus jeunes que les plus âgés (sans toujours en saisir pleinement la gravité). Cela suscite une préoccupation sérieuse qui nous incite à porter des actions supplémentaires et à solliciter votre collaboration. Bien que cette forme de violence ne soit pas davantage présente à notre école que dans les autres écoles, l'équipe, en collaboration avec le Conseil d'établissement, a décidé de mettre l'accent sur

cette nouvelle réalité afin de sensibiliser davantage les élèves sur l'impact de leurs paroles et les bons moyens de gérer leurs émotions.

L'école Plein-Soleil réaffirme que la prévention de la violence et de l'intimidation constitue une priorité essentielle, conformément au **Plan de lutte contre l'intimidation et la violence**. Nous souhaitons continuer à tout faire pour offrir un climat bienveillant auquel tous les élèves et intervenants ont droit.

Lorsqu'un élève exprime des propos menaçants, qu'ils soient verbaux, écrits, directs ou indirects, l'équipe école intervient rapidement pour assurer la sécurité et l'intégrité des élèves et/ou adultes.

Actions qui pourraient être posées advenant des propos ou gestes de violence,

- Les parents sont informés.
Une rencontre pourrait avoir lieu pour mettre en place un plan d'action.
- Des suspensions internes et/ou externes
- Fiches de réflexion
- Geste de réparation et excuses
- Lorsqu'une inquiétude subsiste quant à l'état émotionnel de l'élève ou à la crédibilité des propos, l'école doit communiquer avec 811 Info-Social. Ce service permet d'obtenir une évaluation psychosociale professionnelle, de déterminer le niveau de risque et d'orienter les interventions appropriées. Le 811 pourrait déployer un intervenant à l'école et/ou à la maison pour rencontrer votre enfant.
Pour des informations supplémentaires sur le 811 :
<https://www.quebec.ca/sante/trouver-une-ressource/info-sante-811>
- En présence d'un danger immédiat, notamment lorsqu'un plan, une intention ou des moyens sont évoqués, l'école doit contacter le 911.
- Lorsque le développement ou la sécurité d'un élève semble compromis, la *Direction de la protection de la jeunesse (DPJ)* doit être interpellée.

Des activités seront faites en classe afin d'informer et sensibiliser les élèves sur l'impact des mots utilisés. Votre collaboration est essentielle pour soutenir nos efforts, notamment en discutant avec votre enfant de l'impact des mots utilisés et de la responsabilité qui accompagne leur prise de parole.



BIENVEILLANCE, ENGAGEMENT, COLLABORATION

Je rayonne, tu rayonnes, nous rayonnons
S'épanouir et grandir dans un milieu UNI

L'application des règles de vie

Pour pouvoir fonctionner harmonieusement dans n'importe quel milieu ou système de la société, nous avons besoin de règles. Les règles sont là pour répondre à des besoins de sécurité, d'apprentissage, de justice et de respect.

À l'école, lorsqu'un élève rencontre des difficultés à respecter les règles de vie, nous avons la responsabilité de prévenir ses parents, nos alliés. Un avis de manquement a pour objectif de vous informer, afin que vous puissiez faire une intervention, en lien avec l'erreur commise, qui va dans le même sens que l'équipe école. Cette intervention doit avoir pour but de faire prendre conscience à l'enfant qu'il a pris un mauvais moyen pour résoudre un problème en l'amenant à trouver des moyens plus acceptables et respectueux pour résoudre son problème et réparer son erreur.

Il faut prendre en considération qu'un enfant qui a un manquement est parfois tenté de donner la version des faits la plus avantageuse pour lui. Cette version ne reflète pas nécessairement toujours la « vraie » réalité. Nous sollicitons donc votre confiance car les intervenants de l'école n'ont jamais intérêt à donner des avis de manquement non mérités sans preuve à l'appui. En cas de doute, il faut surtout éviter de prendre position contre l'école devant l'enfant et vérifier si nécessaire. La première personne avec qui valider une intervention est l'adulte concerné.

Tout comme vous, nous souhaitons que votre enfant vive des réussites sur le plan social. Soyez assurés de notre bienveillance et de notre aide pour soutenir votre enfant dans ses relations sociales. Votre collaboration nous sera très précieuse et fera toute la différence !

Dans l'éventualité où le comportement de votre enfant perturbe de façon majeure le climat propice aux apprentissages ou que son comportement entraîne des enjeux de sécurité et d'intégrité pour les autres, des interventions éducatives et conséquences telles que (retour à la maison, suspension interne, suspension externe) pourraient s'appliquer.

Exemples de mesures applicables

MESURES DE RENFORCEMENT	MESURES D'AIDE
• Encouragement verbal • Avoir une responsabilité spéciale • Mots d'encouragement • Coupons-privège • Appels ou courriel aux parents pour souligner les bons coups • Passer du temps de qualité avec un adulte signifiant • Activité privilège • Renforcement social immédiat • Récompense matérielle • Commentaires positifs • Encourager les parents à faire du renforcement positif et de valoriser l'éducation • Donner des responsabilités • Donner des défis aux élèves • Promotion des habiletés de chacun	• Repères visuels • Modelage du comportement • Rappel des comportements attendus • Retour sur le comportement • Feuille de route • Contrat d'engagement • Rencontre avec le parent • Rappel de la règle • Récréation guidée • Lecture d'un livre sur thématique spécifique • Programme d'habiletés sociales • Rencontre avec éducatrice • Suivi avec un professionnel de l'école • Référence aux ressources externes (CISSS, DPJ, etc.) • Soutien individuel à fréquence rapprochée • Soutien par un pair • Outils de gestion du temps • Suivi régulier avec les parents • Jeux organisés obligatoires • Déplacements supervisés • Contrats et ententes entre les individus • Discussion entre impliqués • Ateliers de prévention

Exemples de mesures applicables

MESURES DE RÉPARATION	MESURES DISCIPLINAIRES
• Excuses verbales • Excuses écrites • Rendre un service • Corvée de nettoyage • Remplacer, réparer le matériel brisé • Rendre ou rembourser ce qui a été pris à l'autre • Faire une attention à l'adulte ou à l'autre élève • Pair aidant • Reprise de temps • Travail de recherche • Travail de réflexion	• Avertissement verbal • Avertissement écrit • Message aux parents • Reprise de temps perdu • Reprise de travail • Arrêt d'agir • Récréations guidées • Retrait de la classe • Confiscation du matériel • Déplacement supervisé • Suspension interne et/ou externe de l'école et/ou du service de garde • Travail de réflexion • Perte d'accès à une activité • Retour de suspension avec les parents • Changement de groupe au service de garde • Récréations en garde à vue



BIENVEILLANCE, ENGAGEMENT, COLLABORATION

Je rayonne, tu rayannes, nous rayonnons
S'épanouir et grandir dans un milieu UNI

Merci de prendre un temps de qualité avec votre enfant pour lire et discuter sur les règles de vie de l'école.

Le comportement de votre enfant doit être compatible aux règles de vie de l'école afin de maintenir un climat propice aux apprentissages et pour ne pas causer d'enjeux de sécurité ou d'intégrité.

Nous avons pris connaissance des règles de vie et mon enfant s'engage à les respecter. Dans l'éventualité où il y aurait des manquements à ces règles de vie, nous comprenons que des conséquences et gestes de réparations pourraient être appliqués.

Nom et prénom de l'enfant : _____

Signature de l'élève : _____

Degré : _____ Classe de : _____

Signature des parents : _____

Date : _____

*Merci de détacher et retourner cette feuille à l'école.